



Accueil des enfants de personnels soignants

publié le 13/03/2020

L'accueil des enfants des personnels mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire qui ne disposeraient pas d'une solution de garde est assuré au collège dès lundi 16 mars 8h. Les parents concernés devront présenter leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur (voir PJ). Pour organiser au mieux cet accueil, nous remercions les personnes qui se trouveraient dans cette situation de se faire connaître par mail : ce.0171022u@ac-poitiers.fr
Les transports scolaires ne sont pas assurés, le service de restauration est maintenu.

Document joint

 [fiche_covid_garde_d_enfants](#) (PDF de 314.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.